Image not found or type unknown

Levée immobilisation d'un vehicule

Par **tinabay**, le **13/07/2013** à **18:45**

Bonjour,

A la suite d'un accident, avec un taux d'alcoolémie positif la voiture de mon frère a été rapatriée dans un garage. Les gendarmes ont alors remis la carte grise et le permis au procureur de la république. Mon frère devait passer en jugement. Il y a eu un renvoi de procès car malheureusement il est dans le coma depuis plus d'un mois suite à une terrible agression . Le garage avait éditer un devis exorbitant pour la réparation de la voiture si mon frère s'engageait à la faire réparer chez eux il n'y aurait alors pas de frais de gardiennage. A l'heure d'aujourd'hui, mon père à régler 2000 euros de frais de gardiennage.
Je suis totalement démunie car je ne sais pas comment retirer cette voiture de chez ce garagiste qui va continuer à compter ces frais. L'avocate de mon frère met tout en œuvre pour que je puisse devenir sa tutrice mais cela ne pourra se faire qu'au mois de septembre compte tenu des vacances judiciaires. Elle même est en vacance.
A qui m'adresser pour lever l'immobilisation de la voiture.Je n'ai pas sa carte grise et je ne suis pas encore tutrice. On ne peut décemment exploiter la vulnérabilité des gens en gagnant de l'argent de cette façon.

Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés